

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours

Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com

Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les **réunions du conseil** se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, **le 2^e mardi de chaque mois**. Ces réunions ont lieu à **19h30**, à votre hôtel de ville, qui est situé au **1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours**. Il nous fait toujours un grand plaisir de vous accueillir à ces réunions mensuelles qui comprennent un ordre du jour incluant toujours un temps pour permettre à chacun et chacune d'entre vous de poser des questions, qui concernent les points à l'ordre du jour évidemment.

SAVIEZ-VOUS?

Comme il est grand temps de réviser nos façons de faire afin de favoriser la **sensibilisation de la population envers un environnement vert**, nous avons doté l'édifice municipal d'écrans muraux. Ces écrans permettent aux personnes présentes lors des réunions d'avoir accès aux points qui sont à l'ordre du jour lors des discussions sur les différents sujets. Ils favorisent également une **économie de papier**, ce qui limitera le **gaspillage** et contribuera à réduire notre **empreinte écologique**.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier — Maire

Pierre Laflamme	siège #1
Galia Vaillancourt	siège #2
Louise Beaulieu	siège #3
Pierre Ippersiel	siège #4
Guy Charlebois	siège #5
James Gauthier	siège #6



Le Bon Secours

VOLUME 21 NUMÉRO 1 – FÉVRIER 2015



Notre-Dame-de-Bonsecours
La nature dans toute sa splendeur!



UNE HISTOIRE D'HIVER : LA SOUFFLEUSE DU MAIRE LÉON

2^{ÈME} PARTIE

Le règlement d'emprunt a sans doute été bien accepté par les contribuables, car personne ne semble s'y être opposé. Le maire Léon pouvait donc aller de l'avant avec son projet qui était maintenant celui de toute la Municipalité, qui allait devenir pionnière de la souffleuse dans la Petite-Nation.

Comme de raison, il fallait trouver un garage pour loger ce bijou mécanique, flambant neuf. Pas question de laisser cette machine rouiller sous les injures du mauvais temps. La Municipalité ne disposait alors d'aucun entrepôt. C'est à ce moment-là que papa embarque dans l'aventure de la souffleuse. Il offre de prêter à long terme un terrain sur lequel serait bâti un garage pour remiser la machine. Le temps presse, l'automne est déjà avancé et, le 15 novembre 1951, on vote la résolution suivante :

« Il est résolu que ce conseil décide de faire une batisse (sic) pour la souffleuse à neige chez Paul Ippersiel, grandeur 15 X 25 en bois emboufeté (sic) couverte en métal aluminium, lambrissée en bardeaux de bois avec un papier en dessous, plafond en ten test, cheminée en gré (sic). Le contrat est donné à Paul Ippersiel, à 90 cts de l'heure. Les aides seront payés à 50 cts de l'heure. Il y aura 2 châssis et une porte double. Le conseiller Lionel Corrigan est nommé surveillant ».

Je me souviens bien de cette construction. À ce temps de l'année, les labours étaient terminés. On arrivait aussi à la fin de la production laitière des vaches. Comme les revenus de la ferme fluctuaient au rythme des vaches, ce contrat arrivait comme une bénédiction du ciel pour notre famille. Quelques centaines de dollars allaient nous aider à traverser l'hiver. Fidèle à ses habitudes, papa avait fait appel à ses aides préférés, (à l'époque on disait helper) soit l'oncle Laurent et Rodolphe Racicot. L'exécution a été rapide et le garage était fin prêt au début décembre.

Me revient en mémoire un détail précis de la construction. Comment asseoir un bâtiment sur une base en s'assurant que les quatre angles sont bien à 90 degrés ? Papa ne disposait pas d'outil électronique pour s'assurer de la chose. Il se servait d'une technique élémentaire ; celle du triangle rectangle. En traçant un triangle dont les côtés avaient 3 et 4 pieds et une hypoténuse de 5 pieds, il était certain que son garage aurait des côtés à angles droits. Pour lui, c'était une technique élémentaire, pour moi, c'était une découverte géométrique dont j'allais apprendre les fondements plus tard à l'école. Pour confirmer le tout, une fois le carré de la

ENVIRONNEMENT



PROGRAMME DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Vous devez prévoir l'accessibilité et la facilité de localisation pour le ou les couvercles de la fosse septique, de la fosse de rétention ou de tous autres réservoirs. Chaque couvercle devra être dégagé au niveau du sol de toute obstruction et pouvoir être enlevé directement sans difficulté.

Pour 2015, le contribuable devra également se procurer des extensions pour la fosse septique, ce qui facilitera l'accès au réservoir en tout temps, peu importe les conditions.

Cette année, le secteur à vidangé sera le secteur 1.

Secteur 1 : rue Notre-Dame, chemin Desjardins, Côte du Front et chemin du Traversier.

SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC – DÉBIT RÉDUIT, MÊME CONFORT!

Saviez-vous que le chauffage de l'eau représente jusqu'à 20 % de votre facture d'électricité totale annuelle ? Et que chauffer l'eau consomme plus d'électricité l'hiver que l'été ? L'automne, qui annonce la saison froide, est un excellent moment pour s'équiper de produits qui permettent d'économiser l'eau et donc l'électricité. Il s'agit de pommes de douche et d'aérateurs de robinet limitant le débit. Vous pouvez désormais profiter des avantages de tels produits sans changer vos habitudes.

Intéressé ? Pour de plus amples informations, contactez-nous dès maintenant au bureau municipal car nous en avons déjà réservé pour vous, chers contribuables.



URBANISME

DROITS ACQUIS – MAISONS INHABITÉS EN ZONES AGRICOLES

Selon l'article 102 de la Loi sur la Protection du territoire agricole, si une habitation (maison) est vacante et inhabitable depuis plus de 12 mois, les droits acquis peuvent alors devenir inexistant. Lorsqu'une situation de ce genre survient, nous vous invitons à effectuer une demande de reconnaissance à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Pour de plus amples informations, vous pouvez nous joindre au bureau municipal, au 819 423-5575. Il nous fera un grand plaisir de vous aider et de vous renseigner dans vos démarches.

SAVIEZ-VOUS?

L'obtention d'un permis pour les rénovations est nécessaire et obligatoire lors de tous travaux, qu'ils soient effectués à l'intérieur ou à l'extérieur.

ABRIS-TEMPO

Du premier 1^{er} novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un abris d'auto temporaire peut être installé. Celui-ci doit cependant respecter une marge de recul avant de 1,50 mètre et une marge latérale et arrière de 0,75 mètre. Celui-ci doit être construit de toile, plastique ou bois teint.

Un abris d'auto temporaire ne doit servir principalement qu'à des fins temporaires et ne doit servir principalement qu'à des fins de stationnement de véhicules, seulement pendant la période autorisée.

base installé, il mesurait ses diagonales pour s'assurer qu'elles avaient la même valeur. Les bases étant ainsi bien établies, la structure pouvait maintenant être érigée.

Comme la souffleuse consommait beaucoup d'essence, on fit installer un réservoir de 500 gallons muni d'une pompe à bras (il n'y avait pas d'électricité dans le garage). Il s'agissait d'une pompe avec un réservoir en verre de 5 ou 10 gallons, je ne me souviens plus. On pompait d'abord l'essence dans un contenant en verre situé au sommet de la pompe que l'on transférait ensuite dans le réservoir de la machine.

Le conseil municipal devait aussi prendre des décisions quant à la conduite de cette nouvelle machine. Le 27 novembre 1951, le jour même où j'allais avoir 12 ans, le conseil vote la résolution suivante :

« Il est résolu que Paul Ippersiel soit nommé pour conduire la machine, qu'il devra prendre au besoin René Desjardins ou Paul Blais pour le remplacer et que les trois subissent un entraînement »

Le verbe subir est sans doute dû aux faibles connaissances lexicales du secrétaire de la Municipalité, mais il laisse présager des temps difficiles que les faits allaient bientôt confirmer. Je ne sais pas non plus si les trois ont « subi » la formation sur place ou à Sainte-Thérèse, dans les entreprises d'Arthur Sicard.

Tout était maintenant prêt pour la réception de la souffleuse : bâtiment, chauffeurs, réservoir d'essence, tout était en place. Il ne manquait que la machine.

C'est donc par un matin froid du début de décembre 1951 que l'oncle Léon et papa partirent, très tôt le matin, vers Sainte-Thérèse, pour prendre livraison de la technologie sicardienne. Le maire Léon conduirait sa voiture et papa ramènerait la souffleuse. Le seul souvenir que j'ai gardé de cette journée, c'est un téléphone de la tante Délima, vers quatre heures, disant à ma sœur Madeleine : *« Elle arrive la choufleuse (sic) Madeleine, elle est maintenant à Fassett »*.

Grand moment que cette fin d'après-midi où après avoir ouvert les portes doubles du garage, la souffleuse était garée dans son entrepôt prête pour sa première tempête ! Tous étaient impatients de la voir à l'œuvre. Aucun autre maire de la Petite-Nation ne pouvait afficher une telle richesse et une telle avancée technologique. L'oncle Léon avait bien raison d'être fier. *« What we have, we hold »* pouvait-il répéter avec satisfaction.

Bientôt la réalité de l'hiver québécois de ces années d'abondance, en ce qui concerne la neige à tout le moins, allait nous révéler les vraies possibilités de la machine d'Arthur Sicard.

3^{ème} partie à suivre...

Pierre Ippersiel

Méli-Mélo

SONDAGE LOISIRS ET CULTURE

La Municipalité de Notre-Dame de Bonsecours avait une entente au niveau des services des loisirs et culture avec la Municipalité de Fassett. Dans le cadre de cette entente la Municipalité contribuait financièrement à l'enveloppe budgétaire des loisirs de la Municipalité de Fassett. Puisque l'entente venait à échéance à la fin du mois de décembre 2015, le Conseil de notre Municipalité désire évaluer les besoins et la participation des gens de notre Municipalité aux loisirs de Fassett.

C'est pourquoi nous désirons vous inviter à participer à un très court sondage, grâce auquel nous pourrions prendre une décision éclairée et qui nous permettra de nous prémunir d'un service de loisirs et culture qui répondra à vos besoins.

Puisque nous n'avons pas les numéros de téléphone de chacun et chacune d'entre vous, nous vous saurions gré de bien vouloir communiquer avec nous afin de répondre à ce très court sondage téléphonique. D'autre part, sachez que nous essaierons également de notre côté de joindre le plus de personnes possible afin que ce sondage soit représentatif des besoins ainsi que des désirs des citoyens et citoyennes.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration qui est somme toute très importante pour nous car elle aura une influence sur des sommes provenant des taxes qui seront dépensées.

DÉFI-SANTÉ 2015

Défi Santé est désormais un rendez-vous santé annuel incontournable. Avec plus de 1,1 million d'inscriptions comptabilisées depuis sa création en 2005, 459 municipalités participantes en 2014 et plusieurs centaines d'organisations qui en font la promotion, le Défi Santé est devenu la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec!

Le Défi Santé, c'est aussi:

Apprendre à s'organiser pour manger mieux;

Trouver ses façons pour bouger plus;

S'arrêter un moment pour prendre soin de soi.

QUI EST EN SANTÉ EST RICHE SANS LE SAVOIR, PRENEZ VOTRE SANTÉ EN MAIN ET INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT PARCE QU'ON A BEAU AVOIR UNE SANTÉ DE FER, ON FINIT TOUJOURS PAR ROUILLER!

Méli-Mélo

CUEILLETTE DES ORDURES ET DES ENCOMBRANTS

Pour l'année 2015, la collecte des déchets se fera toutes les semaines, sauf pendant la période hivernale, qui a lieu du 1er décembre au 1er mai, période pendant laquelle les déchets seront ramassés toutes les deux semaines.

La cueillette des encombrants sera effectuée annuellement à une fréquence de 2 fois. La première cueillette aura lieu le **JEUDI 6 AVRIL**, et la deuxième le **JEUDI 16 OCTOBRE**. Malheureusement, nous devons changer la fréquence annuelle car nous avons eu quelques petits préjudices concernant le ramassage des encombrants. Nous avons noté quelques situations où les contribuables des municipalités environnantes venaient disposer de leurs encombrants sur notre territoire. À défaut de voir cette situation se reproduire fréquemment, vous ne pourrez plus bénéficier des avantages liés aux dépenses ou aux investissements réalisés, appliqués sur le taux de taxation annuel, car la Municipalité se verra contrainte de déboursier pour des conséquences pécuniaires, selon la quantité de déchets amassés. Donc, comme toujours, il faut anticiper, c'est-à-dire agir aujourd'hui pour payer moins demain.

LE NOM DE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU PROPOSÉ POUR L'AUTOROUTE 50

Le Conseil a donné son appui à la proposition faite par la Société historique Louis-Joseph-Papineau, à l'effet de donner le nom de "Louis-Joseph Papineau" à l'autoroute 50.

Il est bon de rappeler que l'autoroute traverse, d'est en ouest, ce qui était autrefois le territoire de la Seigneurie de la Petite-Nation, seigneurie de L.J. Papineau.

Cet homme politique a marqué son époque surtout pour son action continue afin qu'un système démocratique soit mis en place, au Bas-Canada. Au retour de son exil en France, il a construit son Manoir à Montebello et y a vécu en permanence de 1850 jusqu'à sa mort en 1871.

CHÈQUES ET AGRAFES

Lorsque vous nous envoyez vos chèques, nous vous saurions gré de ne rien agraffer à ces derniers car cela risque d'abîmer vos chèques qui par la suite ne seront plus valides.

Vous allez également grandement aider la secrétaire à alléger ses tâches avec cette petite attention.

Merci beaucoup à toutes et à tous!

Cindy Bélanger Audy, secrétaire